

DECLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE

(Article 131 du Code Minier et loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application n° 93-742 - 93-743

Imprimé à renvoyer dûment complété à la :
DRIRE CENTRE - Division Environnement-Sous-Sol
6, rue Charles de Coulomb - 45077 ORLEANS CEDEX 02

MAITRE D'OUVRAGE¹ : Nom, Prénom (ou raison sociale) :
Qualité:.....
Adresse:.....
Tél:.....

MAITRE D'OEUVRE² : Nom, Prénom (ou raison sociale) :
Qualité:.....
Adresse:.....
Tél:.....

ENTREPRENEUR³ : Nom, Prénom (ou raison sociale):.....
Qualité:.....
Adresse:.....
Tél:.....

Nature : puits - forage⁴ : Nombre :

Objet⁵ : -forage de recherche..... indiquer la substance.....
-forage d'exploitation..... indiquer la substance.....
-forage de reconnaissance..... indiquer la nature (sol, fondations, autres)
-piézomètre.....-AEP.....
-eau-service-public.....-eau-incendie.....
-eau-industrielle.....-eau-pisciculture.....
-eau potable.....-eau-domestique.....
-eau agricole.....-eau-irrigation.....
-eau-aspersion.....-eau-cheptel.....
-remplissage d'étang.....-pompe à chaleur.....
-autres.....-préciser :

Profondeur prévue de l'ouvrage :

TRAVAUX : Emplacement : commune (département) :
Rue et n° (ou lieu-dit) :
Référence cadastrale : section n° de parcelle :
Date de début des travaux :
Durée probable :

FORAGE D'EAU (Renseignements à fournir au titre de la loi sur l'eau) :

S'il s'agit d'un ouvrage de prélèvement d'eau, indiquer, si possible :
-la nappe dans laquelle le prélèvement va être effectué :
-le débit horaire escompté sur la base des données disponibles :m³/h
-date d'envoi de la déclaration en Préfecture⁶ :
(si le débit est supérieur à 8m³/h et inférieur à 80m³/h)
-date d'envoi de la demande d'autorisation en Préfecture⁷ :
(si le débit est supérieur ou égal à 80 m³/h)
(Art. 10 de la loi n° 92-3 du 03.01.92 et decrets n° 93.742 et n°93.743 du 29.03.93)

Divers Le déclarant est (4) : Maître d'oeuvre - Maître d'ouvrage - Entrepreneur
Date et signature :

N.B.: Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.....

¹Personne pour le compte de laquelle le travail est exécuté.

²Personne ou société qui fait réaliser les travaux.

³Personne ou société qui réalise les travaux.

⁴Rayer la mention inutile, ou compléter, le cas échéant.

⁵Cocher la case correspondante et compléter éventuellement.

⁶Les déclarations doivent être adressées au Préfet un mois avant le début des travaux.

⁷La demande d'autorisation nécessite un délai d'instruction de 6 à 8 mois.

Reservé à l'administration

.....